

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt, le sept juillet, à 16 heures,

Les membres du Conseil d'administration de la Fondation Partenariale de l'Université de Lille ayant son siège dans les locaux de l'Université de Lille, 42 rue Paul Duez, 59800 Lille (ci-après dénommée « la Fondation »), se sont réunis au siège sur convocation du Président de la Fondation, envoyée par courrier électronique, conformément aux dispositions des statuts.

Du fait de la démission du Pr. Xavier Vandendriessche avec un effet à l'issue de la séance ayant statué sur les comptes de l'exercice 2019, le Conseil d'administration est présidé par le Vice-Président de la Fondation, Monsieur Frédéric Motte. Le Vice-Président est assisté d'un secrétaire de séance, Madame la Pr. Séverine Casalis, en sa qualité de membre du Collège des fondateurs.

Le Vice-Président rappelle que le Conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation des membres du Bureau au sein des membres du Conseil d'administration (articles 12.1 et 13.1 des statuts) : Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire général (délibération) ;
2. Nomination du Président honoraire de la Fondation (délibération) ;
3. Vote de l'état prévisionnel des dépenses pour 2020 (délibération) ;

Le Président Camart expose la trajectoire qu'il envisage pour la Fondation :

- Il place sa candidature dans la continuité de l'action conduite par le Président Xavier Vandendriessche. Xavier a été visionnaire, la démarche qu'il a initiée demeure précieuse : c'est la volonté de faire de la Fondation le bras armé de l'université pour accompagner et dynamiser son développement, à l'interface avec le monde économique.
 - La Fondation est l'un des plus beaux exemples de *l'université dans la cité* mais aussi de la *cité aux côtés de l'université*. Promouvoir des projets de recherche, développer des partenariats, valoriser la recherche, diffuser la culture scientifique...
 - Ces objectifs seront poursuivis avec des priorités en phase avec la politique de site.
 - Cette continuité suppose de *poursuivre, d'élargir et d'approfondir* l'action de la fondation :
 - Au plan de la pluridisciplinarité – c'est d'autant plus vrai que les pépites sont souvent à la croisée de plusieurs disciplines.
 - A l'échelle du site lillois, en se projetant déjà dans le futur établissement public expérimental (EPE). La fondation Université de Lille sera demain celle de l'EPE. Cette construction devra s'envisager avec les écoles, et aussi aux partenaires naturels pour la recherche comme le CHU ou encore les institutions comme la MEL.
 - En prenant en compte les besoins des composantes notamment en matière de mécénat.
 - Il y aura sans doute des évolutions à introduire :
 - Le Comité des projets verra sa composition évoluer dans le même esprit que celle du Conseil d'administration. Il faudra veiller à son imbrication avec le Conseil d'administration. Bruno Desprez, s'il accepte la mission, pourrait présider le Comité des projets et rapporter ses travaux au Conseil d'administration ; en effet l'emploi du temps du Président Camart ne lui permettra pas d'assurer le pilotage dudit Comité qui doit continuer à apporter son expertise dans l'instruction des dossiers.
 - Il faudra veiller à coordonner les liens avec U-Link (Direction des relations avec les entreprises de l'Université) pour renforcer les liens avec le monde économique.
- ⇒ *Poursuivre et approfondir l'action engagée par Xavier Vandendriessche en l'étendant pleinement à l'échelle de la nouvelle Université de Lille, voilà l'ambition exprimée par le Président de l'Université de Lille.*